



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS  
sont payés d'avance.

LOT DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 10 fr.  
Un an... 18 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal  
du Lot

se paient d'avance  
Annonces... 25 c. à l'lg.  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. Laffite et Co, place de la  
Bourse 8, sont seuls chargés,  
à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 4 mai 1871, 4 h. soir.

Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Pendant que nos travaux d'investissement continuent autour du fort d'Issy, se liant à d'autres travaux plus importants autour de l'enceinte, la division Lacretelle a exécuté à notre extrême droite une opération des plus hardies vers le moulin Saquet. Elle s'est portée sur cette position, l'a enlevée, a fait 300 prisonniers et pris 8 pièces de canon. Le reste de la troupe des insurgés s'est enfui à toutes jambes, laissant 150 morts ou blessés sur le champ de bataille.

Telle est la victoire que la commune pourra célébrer demain dans ses bulletins. Du reste nos travaux d'approche avancent avec une rapidité admirée de tous les hommes de l'art, et qui promet à la France une prompte fin de ses épreuves et à Paris surtout la délivrance des affreux tyrans qui l'oppriment.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUYNY.

Versailles, 4 mai.

Les journaux de Lyon ne laissent plus aucun doute sur le caractère des troubles de la Guilloitière. C'était une diversion tentée au profit de la Commune de Paris, et provoquée par ses envoyés.

Il n'y a pas eu séance mercredi à l'Assemblée nationale.

Versailles, 4 mai, midi 35 m.

(Nouvelles de Paris du 4 mai.)

La Commune autorise la sortie de toutes les marchandises excepté les vivres, farines, liquides, denrées alimentaires, ainsi que les équipements, armes et munitions de guerre.

Le Vengeur annonce que Rossel possède les pouvoirs réunis de commandant de place et de délégué au ministère de la guerre.

Dombrowski est chargé de la direction des opérations militaires.

La ligue de l'Union républicaine a décidé de faire auprès du gouvernement, à Versailles, de nouvelles démarches tendant à obtenir un armistice.

Les 23 membres qui ont voté contre le comité de salut public, seraient plus ou moins arrêtés, et le pouvoir suprême serait dévolu exclusivement au comité — jusqu'au jour où le comité se supprimerait lui-même.

Versailles, 4 mai, 6 h. 45 soir.

(Assemblée nationale.)

M. Luro prononce un long discours souvent interrompu par des marques d'impatience partielles de la gauche et du centre-gauche. Il reproche au gouvernement de Tours et Bordeaux la destitution d'anciens magistrats et le favoritisme qui, selon lui, préside aux nouvelles nominations ; il demande au ministre de la justice de faire œuvre de réparation.

M. Dufaure répond n'être pas compétent relativement au gouvernement de Tours et de Bordeaux. Il rappelle qu'il a rétabli des magistrats inamovibles, momentanément écartés ; il fait observer de plus que la proposition de M. Luro équivaut à ceci : destituer les magistrats qui ont servi à une œuvre politique depuis le 4 septembre, et les remplacer par des

magistrats nommés par l'Empire, qui ont également servi à une œuvre politique avant le 4 septembre.

Il dit : « Le gouvernement républicain légal n'agit pas comme le gouvernement révolutionnaire. Avant de destituer des magistrats, j'examine attentivement leur conduite, leurs précédents, afin de donner au pays les magistrats les plus dignes et les plus capables. »

Le discours de M. Dufaure est très-applaudi.

L'ordre du jour est adopté.

M. Picard confirme officiellement le succès remporté cette nuit au Moulin-Saquet.

Berlin, 2 mai.

Reichstag. — Le projet de loi relatif à l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine est renvoyé à une commission de 28 membres. Avant la discussion, M. de Bismark fait la déclaration suivante :

La France, possédant l'Alsace, menaçait constamment l'Allemagne. Le 6 août 1866, l'ambassadeur de France me remit un ultimatum pour céder Mayence à la France, sous peine d'une déclaration de guerre immédiate. C'est la maladie de Napoléon III qui empêcha alors d'éclater la guerre. Pendant la dernière guerre, les puissances neutres ont fait des propositions de médiation, ayant pour base le paiement d'une indemnité de guerre et le démantèlement des forteresses. Cela ne nous suffisait pas. Il fallait reculer la station de sortie de la France.

On proposa ensuite la neutralisation de la Lorraine et de l'Alsace. Cet Etat neutre n'aurait eu ni l'envie, ni la force d'observer la neutralité en cas de guerre. Je fus obligé d'unir l'Alsace à l'Allemagne pour assurer la paix de l'Europe. Nous avons contre nous l'aversion des populations alsacienne et lorraine. Cependant cette population est vraiment allemande. Sachons la regagner par la patience, par l'affection des Allemands, surtout en lui accordant des franchises communales.

Berlin, 2 mai.

La Gazette de la Croix dément la nouvelle que les négociations pour la paix doivent se continuer à Berlin.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que les plénipotentiaires allemands auraient fait la proposition suivante :

La France paierait cinq milliards en or ou en valeurs équivalentes, par termes de trois mois en trois mois, à partir du 2 juin 1871 jusqu'au 2 mars 1874.

Les plénipotentiaires ont proposé de leur côté de payer pendant trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1871, une somme annuelle de 330 millions en numéraire, et de donner pour les autres 4 milliards des titres de rente 5 % à convertir ultérieurement.

On écrit de Berlin, à la Gazette de Cologne :

On croit que depuis hier il s'agit de nouveau de la prompte mise en liberté des prisonniers de guerre français ; du moins on se propose de diriger sur Mayence les soldats de l'ex-garde impériale et de les renvoyer de là en France.

Cahors, le 6 Mai 1871

Supposons, pour un instant, le triomphe de la Commune, telle qu'on semble l'entendre, du moins, telle qu'on nous la montre, et voyons ce qui devrait arriver.

La Commune de Paris est donc maîtresse de Paris : elle gouverne la cité, elle a sa force armée, son administration, sa justice, ses impôts, son enseignement ; elle décrète, elle exécute, elle est souveraine chez elle et ne reconnaît pas de pouvoir supérieur. Mais les Communes de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, etc., etc., réclament, à leur tour, les mêmes droits ; les Communes de Cahors, de Figeac, de Gourdon demandent pourquoi, elles aussi, ne les prendraient pas ; enfin, on ne voit pas comment on refuserait de les reconnaître aux Communes de Castelnau, de Catus, de Pradines, du Bousquet, etc., etc.... Voilà donc 40,000 souverainetés, — plus ou moins grandes, il est vrai, — mais égales en droit, et, dont, en bonne justice, aucune ne peut imposer sa volonté aux autres.

Cependant, nous ne sommes pas un peuple campé dans le désert, vivant sous la tente, ayant l'espace devant nous, nous contentant du lait et de la toison de nos troupeaux. Nous sommes resserrés sur un territoire restreint et strictement limité, nous voulons une vie confortable, une vie avec tous les avantages d'une civilisation avancée, il nous faut des échanges, un commerce intérieur ; il faut donc des routes, des canaux, des voies ferrées.

Ce n'est pas tout, nous voulons notre part dans les produits du monde entier, nous voulons encore un écoulement facile, rémunérateur pour nos propres produits ; il nous faut des comptoirs, une marine, et non seulement une marine marchande, mais, pour défendre et protéger celle-ci, ne faut-il pas et des consuls et une marine de guerre ?

Nous passerions-nous volontiers de communications rapides et ne voulons-nous pas pouvoir transmettre notre pensée, nos desirs, nos ordres sans le moindre délai ? Il faut donc un réseau télégraphique.

Nous ne sommes pas comme l'Amérique, sans voisins à redouter ; une dure expérience et qui n'est pas encore finie, nous montre combien il serait dangereux de se faire illusion sur ce point ; il faut donc des armes, des places-fortes, une armée. — Et la justice ? Chaque commune aura-t-elle sa cour souveraine ?

Mais si chaque commune est souveraine, indépendante, qui pourra pourvoir à ces besoins généraux, à ces nécessités de la nation entière ? Chaque commune sentira-t-elle également ces besoins et ces nécessités ? Chaque commune saura-t-elle saisir, d'une manière juste et précise, la part qui doit lui revenir dans le bénéfice et la part qu'elle doit prendre dans la charge ? N'arrivera-t-il pas bien souvent que les uns croiront, au contraire, trouver leur avantage dans ce qui serait la ruine des autres ? Est-ce que les campagnes voient toujours les choses de la même manière que les villes ? Les contrées agricoles pensent-elles comme les pays industriels ? Les régions du centre comprennent-elles les nécessités d'une forte défense, aussi bien que les régions des frontières ? Et le port de mer n'a-t-il pas d'autres aspirations que la ville de

montagne ? etc., etc. On ne peut donc attendre un accord immédiat, spontané, naissant de l'identité des intérêts et des besoins.

Mais ces communes seront fédérées ? — Et s'il plaît à quelques-unes de ne pas se fédérer ; si, une fois fédérées, il plaît à d'autres de se séparer de nouveau, — quelle autorité aura le droit de contraindre les unes à entrer dans la fédération, les autres de ne pas en sortir ?

Admettons, si vous le voulez, la fédération de toutes les communes ; aucune ne songe à sortir ; tout n'est pas fini par là.

Faudra-t-il que chacune des 40,000 communes et chacun de leurs membres délibèrent sur les voies et moyens de pourvoir aux besoins généraux que nous signalions tout à l'heure ? Cela ne paraît pas très facile — avec un peu de bonne volonté on conviendra que c'est tout simplement impossible.

Cette délibération sera-t-elle réservée aux conseils de chacune de ces communes ? C'est déjà un degré d'aristocratie, et, néanmoins, la difficulté n'est guère diminuée. — Comment obtenir l'entente, l'accord entre ces 40,000 conseils ? Il faudrait bien pour cela qu'ils pussent communiquer entre eux, proposer les raisons pour et contre, etc., etc....

Il faut donc nécessairement une représentation des Communes ; mais, ce qui est un nouveau degré d'aristocratie, ce qui est possible, assez facile même, lorsqu'il s'agit de 15, 20, 30, 40 Cantons ou États, comme en Suisse ou en Amérique, ne paraît plus si facile lorsqu'il s'agit de 40,000 Communes, et de Communes aussi bien proportionnées entr'elles que Paris et Mont-de-Marsan, Cahors et Latronquière. — Est-ce que l'avis de Laroque et de Pradines aura la valeur de celui de Paris et de Lyon ? Et puis ne trouvez-vous pas quelque petit embarras dans cette Assemblée de 40,000 représentants ? Et, cependant, de quel droit priver une Commune de sa représentation ? Quelque petite qu'elle soit, elle a ses intérêts, elle est Commune. — Quel pouvoir, d'ailleurs, réglerait le mode de représentation, fixerait le nombre requis d'habitants pour avoir un représentant ? Ne l'oublions pas, la Commune est souveraine.

Mais, sans comprendre comment on peut sortir de cette difficulté, admettons un nombre de représentants, limité et restreint, et, si vous le voulez, une Assemblée de représentants des représentants des Communes d'un département, d'un arrondissement : quel progrès dans l'aristocratie ! Que nous sommes déjà loin de la pure démocratie ! L'Etat apparaît, et la Commune s'efface. — Et ce n'est pas tout. Cette Assemblée, elle-même, pourra-t-elle gouverner, exécuter... Nullement. Il faut un pouvoir qui gouverne, qui exécute dans toute la fédération, dans tout le pays — et, nous y voilà ; les noms, les personnes sont changés, mais, au fond, avec plus ou moins d'inconvénients,

c'est toujours la même chose : — les uns qui commandent, les autres qui obéissent, les uns qui paient, les autres qui sont payés. Et qu'on ne l'oublie pas, les frais de changement sont toujours pour ceux-ci.

**Les Elections**

On lit dans le Temps :

Le résultat des élections municipales de dimanche est aujourd'hui connu. Ce résultat était attendu avec un intérêt facile à comprendre, puisque les manifestations du scrutin sont les événements capitaux dans la vie d'un peuple régi par le suffrage universel. Les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons doublent d'ailleurs, il n'est pas nécessaire de le dire, l'importance du verdict populaire. Hâtons-nous d'ajouter que ce verdict n'a rien d'équivoque ni d'inquiétant. Les élections, en général, auront été d'un bon exemple. Il n'y a eu de troubles que sur un très petit nombre de points, et ces troubles ont été réprimés sans difficulté ; et quant à l'administration, elle s'est partout abstenue d'intervenir, de sorte que les opérations auront au moins le mérite de la parfaite sincérité. En revanche, il y a eu dans la plupart des cas une indifférence qui s'est traduite par la disproportion entre le chiffre des votants et celui des électeurs inscrits, et qui nous paraît un symptôme grave. On ne comprend que trop le découragement qui s'empare du petit bourgeois et du paysan, au milieu des événements par lesquels ils se sentent emportés. La guerre étrangère et la guerre civile, l'empire faisant place à la République, et la République attaquée elle-même et compromise par ceux qui passaient pour ses partisans les plus dévoués, la souveraineté nationale méconnue au nom d'un nouveau principe, celui de la souveraineté de la Commune, le pays et sa capitale aux prises, il n'en fallait pas tant pour troubler les idées des électeurs de province, puisque de fermes esprits, et rompus à l'étude des choses politiques, ont pu, sur les lieux-mêmes, ne pas distinguer leur voie du premier coup. De là, sans doute, les nombreuses abstentions que constate le scrutin de dimanche. Mais expliquer ces abstentions, ce n'est pas les excuser, et partout où il y a des électeurs qui regardent leur vote comme un droit dont rien ne les oblige à faire usage ; partout où il y a des citoyens qui s'imaginent pouvoir impunément se désintéresser de la chose publique, nous voudrions leur rappeler, comme exemple et comme menace, le sort même de Paris à cette heure. Une ville immense vouée à toutes les industries d'une civilisation raffinée, une ville où la masse des habitants est intéressée à l'ordre, parce que l'ordre est la condition de sa prospérité, une ville affamée de travail et de relèvement après les épreuves d'un long siège, cette ville, en un jour, en un clin-d'œil, est devenue la proie d'une minorité infime ; une bande de conspirateurs a suffi pour s'en emparer et l'entraîner avec eux dans les hasards de la plus criminelle et de la plus désespérée des entreprises ; et tout cela parce que Paris, le vrai Paris, a hésité à prendre les armes, parce qu'il a préféré la satisfaction de quelques bouderies contre le gouvernement à l'accomplissement d'un devoir incontestable, ou seulement peut-être parce qu'il s'en est remis aux autorités constituées du soin de faire le nécessaire. Puisse cet exemple ne pas être perdu pour la France, et nos populations se persuader d'une chose, c'est que, à reculer devant les devoirs du citoyen, un pays est condamné à se débattre à jamais contre l'émeute qui le déchire et l'aventurier qui le corrompt.

**Correspondances**

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 4 mai.

La canonnade et la fusillade ont continué aujourd'hui sur divers points, mais sans amener jusqu'ici aucun fait militaire important. Quelques individus isolés ont cherché à sortir du fort d'Issy. On travaille activement aux travaux d'approche.

M. Jules Favre s'est rendu mardi auprès de M. Fabrice. C'est sans doute après cette entrevue que le ministre des affaires étrangères s'est décidé à se rendre à Bruxelles, où est réuni en ce moment le congrès de la paix.

M. J. Favre doit se trouver à Bruxelles avec un délégué que la Prusse enverra de son côté afin de hâter les négociations pendantes. Il est certain qu'en une heure de conversation on fera beaucoup plus qu'en huit jours de correspondance.

Dans la journée d'hier, un détachement de chasseurs à cheval, revolver au poing, est arrivé à Versailles escortant une vingtaine de prisonniers qui, dit-on, seraient des insurgés pris en cherchant à sortir du fort d'Issy.

Parmi eux il ne se trouve que deux hommes portant l'uniforme de la garde nationale : l'un capitaine, l'autre, blessé à la tête, simple garde.

Tous les autres insurgés sont vêtus de blouses et de casquettes ; aucun d'eux ne porte un insigne quelconque.

Ces prisonniers ont été fort mal accueillis de la population ; un officier de la ligne a forcé le capitaine captif à ôter son képi et à le tenir à la main.

Les insurgés ont été internés comme d'ordinaire dans les caves du bâtiment des Petites Ecuries.

Parmi eux figurait un homme déguisé en soldat de la ligne, avec son fourniment complet et réglementaire.

Quelques individus en costume civil, ayant l'apparence de vagabonds ou d'espions, complétaient le cortège.

Une quinzaine de prisonniers ont été encore amenés hier soir à Versailles.

Le ministre des finances, dit le Gaulois continue à faire honneur à la signature de la France. Avec une intelligence financière remarquable, M. Pouyer-Quertier trouve le moyen de se procurer, au fur et à mesure, des besoins du moment, non seulement les fonds nécessaires à l'administration française et à son armée, mais encore à l'alimentation des troupes allemandes, en vertu de la convention du 28 janvier.

M. Pouyer-Quertier a donné 12 nouveaux millions aux autorités allemandes.

Nos malheureuses provinces envahies sont les premières à bénéficier de ces fonds, d'abord parce que les prussiens les dépensent dans les pays occupés, ensuite, parce qu'ils épargnent à nos compatriotes une série de vexations dont messieurs les Allemands semblent se montrer si prodigues.

Le ministre de la guerre continue à faire évacuer les blessés de l'armée sur les divers hôpitaux et asiles de la province.

De la sorte, les soldats gardés à Versailles et qui sont, en général, grièvement atteints, sont placés dans les meilleures conditions d'hygiène, les salles étant toujours peu garnies et les soins par conséquent plus attentifs.

Nous lisons dans le Soir :

On nous assure que M. le procureur de la République, à Dreux, vient d'inviter, par écrit, les princes d'Orléans à quitter la France sur le champ. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'exactitude de cette nouvelle. Aussi attendons-nous jusqu'à demain pour l'apprécier. Mais si elle est vraie, on peut dire que la République a reçu deux blessures, l'une du fait des insurgés parisiens, l'autre des mains de M. Thiers lui-même, qui parviendrait ainsi à transformer en prétendants des princes qu'il eût été en droit à n'être que citoyens.

Paris-Journal rend ainsi compte de la journée d'hier :

La journée a été calme, quoique un peu bruyante.

C'est Meudon et les pièces de 24, cours de ses batteries, qui ont eu la parole et qui l'ont vigoureusement tenue.

Le Mont-Valérien ne s'est fait entendre qu'à de rares intervalles et à la manière du coryphée du chœur antique, pour appuyer le discours du héros qui occupait la Seine.

Le principal objectif des batteries de Meudon était le viaduc du Point du Jour.

L'artillerie des fédérés a été d'une mollesse singulière.

Les pièces placées sur le viaduc étaient soutenues par celles des canonniers, qui manœuvraient à la hauteur de Grenelle. Les unes et les autres ne rendaient pas un coup contre dix qui leur étaient adressés, et leur tir, très-mal dirigé, lançaient de maigres projectiles qui n'arrivaient pas au but ou qui le dépassaient de plusieurs centaines de mètres.

Pendant les quelques heures que nous avons passées dans les diverses batteries pas un coup des parisiens n'a produit un effet utile, et deux ou trois obus ont été se perdre dans les parterres situés à l'extrémité du parc réservé.

Paris-Journal dit que la fusion n'est pas

faite quoiqu'en ait dit quelques journaux d'hier.

Un point important, dit-il, sépare encore les deux branches, et ni l'une ni l'autre ne veut céder.

La dernière déclaration faite par le prince de Joinville à quelques intimes, qui naturellement n'ont eu rien de plus pressé que de le répéter le plus haut possible, n'est pas de nature à précipiter la solution.

Le prince aurait déclaré, paraît-il, que si la France appelait formellement la branche aînée, celle-ci pourrait compter sur le dévouement et la fidélité de la branche cadette, mais que si le pays se décidait pour la forme républicaine les membres de la famille d'Orléans, se conformeraient sans restriction à la volonté nationale.

Pour extrait : A Layton.

**LE FORT D'ISSY**

AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

La possession du fort d'Issy, que nous tenons de fait entre nos mains, dit le Gaulois, va considérablement diminuer les forces des insurgés. Ils vont être réduits à se réfugier derrière les remparts, où nos obus sauront bien les atteindre et leur rendre la position intenable.

Le fort d'Issy, entre les mains d'un assiégeant, devient terrible pour Paris. Il tient en échec le fort de Vanves et le fort de Montrouge, sur lesquels il peut diriger des feux plongeants. En même temps, il bat les bastions qui lui font face. Enfin, il domine la ligne du sud.

Les Prussiens l'avaient bien compris, aussi désiraient-ils l'avoir en leur possession.

C'est pour cela qu'à deux reprises différentes, ils ont attaqué notre barricade des Moulins, qui leur eût permis d'arriver jusque sous les murs de la forteresse.

Quelques Bavares, faits prisonniers dans ces deux affaires, ayèrent que les deux tentatives contre la barricade n'avaient pas eu d'autre but.

Nous pouvons garantir le fait, car nous appartenions alors à l'armée de Paris, et le bataillon dont nous faisons partie eut à repousser ces deux attaques que les Allemands conduisirent avec un acharnement extrême.

Pour nous, la marche que nous avons à suivre désormais est tracée et indiquée par la situation que nous occupons.

C'est à coup d'artillerie que nous domptons la résistance des insurgés.

Nous dirigerons des feux plongeants sur Montrouge et sur Vanves, dont nous étendrons les batteries en quelques jours, sans préjudice du mal que nous causerons aux bastions derrière lesquels les artilleurs de la Commune, réduits à l'impuissance, ne pourront se servir de leurs pièces.

Les deux forts auront, en outre, à soutenir le feu de nos batteries de Bagneux et de Châtillon, de Clamart et de Meudon, par lesquelles ils sont pris en écharpe et même de front.

Les canonniers, qui nous inquiétaient quelque peu durant ces derniers jours, seront forcés de se réfugier dans Paris et deviendront inutiles.

Les insurgés ne prévoient peut-être pas tout le mal que le fort, devenu nôtre, va leur causer.

Ils se disent : le fort est ruiné ; de ses six casernes il ne reste que la carcasse d'une seule ; nous bombarderons la position à notre tour et ils n'y pourront pas tenir.

C'est une grosse erreur qu'ils commettent ; ils oublient que les Prussiens, dès qu'ils sont entrés en possession des forts, en ont retourné immédiatement les ouvrages contre Paris et qu'ils avaient établi des travaux d'attaque très-puissants.

Le côté du fort qui regarde Paris n'ayant eu que peu à souffrir du bombardement, nous profiterons immédiatement de ces ouvrages.

S'ils s'imaginent que le feu des remparts nous rendra la position intenable, ils ont tort. Pour nous empêcher de tenir au fort, il faudra que les bastions en détruisent les ouvrages. Avant qu'ils y soient parvenus, nous aurons éteint leur propre feu.

On comprend, d'ailleurs, si l'on songe aux excellentes positions que nous occupons, qu'il nous sera loisible d'établir, n'importe où il nous plaira, toutes les batteries qui pourraient nous être nécessaires.

R. DE B.

**INFORMATIONS.**

On lit dans le dernier numéro de la Revue des Deux-Mondes, p. 762, un passage digne d'attention :

« A côté du demi-milliard payable aux Prussiens, il y a un autre demi-milliard que réclament ou ne sait combien de fournisseurs de tout genre qui ont profité des malheurs de la France pour faire des gains frauduleux, qui ont livré à nos soldats mourant de faim et de froid des vivres avariés, des vêtements usés et en lambeaux payés comme neufs, des chaussures qui n'avaient pas de semelles. Que de marchés frauduleux, que de pots de vin infâmes prélevés sur la vie et la santé de nos enfants ! Il y a une commission de l'Assemblée chargée d'examiner ces infamies, et si nous en croyons ce qu'on dit du premier coup d'œil jeté par la commission de ces étabes d'Angias, il y a de quoi faire frémir non-seulement la probité publique, mais encore l'humanité, car toutes ces friponneries se sont soldées par des désastres nationaux, par des misères et par des morts individuelles dans nos bivouacs et dans nos hôpitaux. Cette commission est et doit être une véritable chambre de justice avec la publicité de notre temps, avec la conscience de magistrats appelés à venger l'intérêt public. »

On lit dans la France :

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de la lettre suivante.

Emanée du plus haut dignitaire de l'ordre maçonnique qui se trouve en ce moment à Paris, de celui dont la voix doit être autorisée, elle est pour les francs-maçons un avertissement et pour le public une révélation :

Paris, ce 1<sup>er</sup> mai 1871.

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous avez annoncé hier qu'aujourd'hui lundi le suprême conseil tiendrait une réunion.

Si vous aviez indiqué l'heure et le lieu de cette réunion, je me serais fait un devoir d'y assister. Mais, aucune convocation n'ayant été faite,

MOI, GARDIEN DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX,

Je proteste, dès à présent, contre toutes résolutions arrêtées en dehors de la grande loge centrale de France, et je rappelle à mes frères que LE MAÇON NE DOIT COMBATTRE QUE L'ÉTRANGER ENVAHISSEUR.

Recevez l'expression de mes meilleurs sentiments.

F. MALAPERT,

Orateur du suprême conseil.

La Commission de conciliation de l'Industrie, du commerce et du travail poursuit activement, ses démarches en vue de la pacification. Avant toute chose, avant surtout de formuler un programme dont les conditions absolues pourraient être un empêchement plutôt qu'un acheminement au succès d'une solution transactionnelle, les membres de la commission ont pensé qu'il conviendrait de rechercher, en se mettant en contact avec les divers partis, les bases d'un accommodement qui pût être accepté par tous.

A cet effet, ils se sont constitués, en quelque sorte, en permanence à Versailles, et l'on annonce qu'ils publieront ce soir ou demain le texte d'un projet qui, en suite de leurs premières démarches, leur semble de nature à amener un dénouement pacifique.

Il va sans dire que ce projet demeure en accord avec les déclarations antérieures par lesquelles les membres de la commission ont affirmé leur attachement au principe de la République, et leur ferme vouloir d'obtenir pour la ville de Paris les plus larges franchises municipales.

**Les écoles chrétiennes.**

Nous empruntons à la Patrie la protestation suivante, dont il est difficile de ne pas reconnaître la justesse :

Le Journal officiel de Paris publiait hier les lignes suivantes :

« Les frères et les sœurs des écoles chrétiennes ont abandonné leur poste. »

Appel est fait à tous les instituteurs laïques, afin qu'ils aient à se présenter à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, bureau du secrétaire général. »

L'accusation ainsi portée contre les frères et les sœurs des écoles chrétiennes, est vraiment, par trop audacieuse, et si décidé que l'on puisse

être à laisser passer sans commentaires certaines proclamations et certaines contre-vérités émanant de mairies, des comités ou de toutes les succursales étranges de l'administration la plus compliquée et la plus embrouillée qui fut jamais. On ne peut cependant permettre de proclamer, sans protestation, que des pauvres religieux et des sœurs dont le dévouement, le courage et l'abnégation sont admirés du monde entier, ont abandonné leur poste, quand il est de notoriété publique qu'ils ont été expulsés de leurs écoles; quand, tous les matins, le *Journal officiel* et les maires déclarent qu'il faut abolir l'instruction religieuse et la remplacer par l'instruction rationnelle; quand, enfin, ces expulsions et cette substitution de l'élément laïque à l'élément religieux, provoquent dans plusieurs quartiers des manifestations tout à fait hostiles au système de la Commune, et excitent même de véritables révoltes chez les enfants auxquels on enlève des maîtres qu'en dépit de toutes les déclamations et de toutes les calomnies, ils avaient appris à respecter comme à chérir.

**Nouvelles de Paris**

Nous trouvons dans les journaux de la Commune les deux documents suivants :

1° Sommatation adressée dimanche soir au commandant du fort d'Issy :

**SOMMATION**

« Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef l'armée, nous major de tranchées, sommons le commandant des insurgés réunis en ce moment au fort d'Issy d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans ledit fort.

« Un délai d'un quart d'heure est accordé pour répondre à la présente sommation.

« Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris, cette faveur sera accordée.

« Faute par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

« Tranchées devant le fort d'Issy, 30 avril 1871.

« Le colonel d'état-major, major de tranchée, « E. LEPECHE. »

2° La réponse du colonel Rossel, délégué à la guerre :

« Paris, 1<sup>er</sup> mai 1871.

« Au citoyen Laperche, major des tranchées devant le fort d'Issy.

« Mon cher camarade,

La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire conformément aux usages de la guerre.

« Votre dévoué camarade,

Signé : ROSSEL,

« Délégué de la Commune de Paris. »

**C'est du propre !**

Le *Journal officiel* annonce la nomination du citoyen Rossel aux fonctions de délégué de la guerre en remplacement du général Cluseret révoqué.

On voit qu'avec la Commune la Roche Tarpéenne est près du Capitole.

Le général Cluseret est accusé de trahison. Il aurait offert de se vendre aux Versaillais pour un million.

Cluseret a été dénoncé par le général Eudes qui aurait en main les preuves de la trahison : de l'ex-délégué à la guerre, et d'un paiement de 100,000 fr. qui devait avoir lieu hier. Eudes aurait vu dans l'abandon du fort d'Issy, par trois bataillons de fédérés nos première exécution de la trahison de Cluseret. Pendant la nuit des ordres ont été donnés pour faire de nouveau occuper l'enceinte du fort.

On ajoute que l'accident arrivé à Okolowicz au ministère de la guerre, serait bel et bien une tentative d'assassinat prémédité par Cluseret qui avait intérêt à se débarrasser d'Okolowicz pour mettre ses projets à exécution.

Une commission doit se réunir ce soir à

sept heures pour juger Cluseret, si les preuves sont suffisantes, il sera immédiatement fusillé.

Cluseret nie de la façon la plus formelle les accusations portées contre lui, il soutient que c'est Eudes qui s'est vendu pour 300,000 fr.

Ce qui est probable dans cette affaire, c'est de savoir que Paris est sous la domination de Polonais, d'Américains et que ces gens-là s'accusent entre eux de trahison.

De semblables faits devraient pourtant ouvrir les yeux des plus aveugles et faire enfin comprendre ce qu'est le mouvement de l'Internationale et le motif qui le dirige.

**Troubles de Lyon.**

Les journaux de Lyon donnent sur les troubles qui ont éclaté à Lyon, dans la journée de dimanche, des détails que nous résumons ainsi :

Dimanche, vers trois heures, quelques individus entraient dans la mairie de la Guillotière.

A tout citoyen qui se présentait pour remplir son devoir électoral, on barrait le passage et on lui enjoignait d'aller chercher son fusil, seul bulletin de vote que reconnaissaient ces messieurs.

Nos hommes, une fois entrés, n'eurent rien de plus pressé que de monter au balcon, et arrivés là, de déployer un fanion rouge sur lequel se détachait un Lyon de couleur blanche.

Un capitaine de l'artillerie de la garde nationale lit un placard de la « Commune » affiché le matin sur les murs.

Quelques compagnies incomplètes des bataillons de la Guillotière arrivent à l'entrée du cours de Brosses.

On entend des cris de : *Vive la Commune ! A bas l'Assemblée nationale !*

A quatre heures, trois coups de canon tirés d'un des forts de l'ouest donnaient le signal de la mise en mouvement des troupes.

Un piquet de chasseurs à cheval en éclaireurs se portait sur le quai de la Charité, à la descente du pont de la Guillotière.

Vers quatre heures et demie, sur la place de la Guillotière, un bataillon du 38<sup>e</sup> de ligne et quelques compagnies de chasseurs à pied.

La foule était immense et gênait la marche des troupes.

Aucune opération sérieuse ne pouvant être faite dans de telles conditions sans causer d'énormes malheurs, les troupes se replièrent, et vinrent rejoindre, au cours Napoléon de Parrache, le quartier général du général Crouzat, où continuaient à se masser des forces imposantes : infanterie, cavalerie, artillerie.

Pendant ce temps, deux barricades étaient construites pour barrer la chaussée de la Grand-Rue de la Guillotière et du cours de Brosses prolongé, à leur débouché sur la place.

Un ex-officier garibaldien en dirige la construction.

Quatre coups de canon tirés à blanc à la tête du pont de la Guillotière le firent évacuer par la foule, et l'infanterie s'y engagea. Arrivée au point culminant du pont, elle fit un ou deux feux de peloton également à blanc.

Les insurgés ripostèrent par des coups de feu. Leurs balles traversant le Rhône, arrivèrent jusque sur le quai de l'Hôtel-Dieu. Une femme fut tuée roide par une balle entrée dans le cerveau par l'orbite. Son mari, qui lui donnait le bras, fut grièvement blessé au cou par le même projectile.

Cependant les troupes : infanterie, cavalerie et artillerie, ayant traversé le pont, abordaient la place de la Mairie en deux colonnes, l'une par le cours de Brosses, l'autre par la rue de Marseille. M. le général Crouzat était en tête de la première avec M. le préfet Valentin.

Les sommations ayant été faites de nouveau, il y fut répondu, de la part des insurgés, par des feux de peloton, dont les balles firent tomber plusieurs hommes de la troupe et blessèrent M. le préfet Valentin, qui a eu la jambe droite entièrement traversée.

M. Andrieux, procureur de la République, qui marchait à la tête de la seconde colonne, reconnu par les insurgés, qui se sont précipités sur lui en furieux, a été enlevé, séparé des soldats, et allait être écharpé, au moment où une charge de cavalerie, fondant sur le groupe comme un ouragan, la renversa pêle-mêle.

Des individus, postés aux étages supérieurs des maisons, faisaient feu sur les soldats. Ils ont été pris et fusillés devant le front des troupes.

A onze heures du soir, les délégués de la Commune de Paris se promenaient sur le boulevard de la Croix-Rousse, engageant les gar-

des nationaux à se porter au secours de la Guillotière.

Eux qui avaient promis d'être les premiers sur les barricades, ils sont à la Croix-Rousse pendant qu'on se bat à la Guillotière.

A trois heures et demi du matin le feu des insurgés est éteint.

Le calme n'a cessé de régner dans tout le centre de la ville pendant que la Guillotière était en insurrection.

Les journaux de Lyon croient savoir que les insurgés ont eu 52 morts ou blessés, et la troupe de 25 à 30.

L'incident le plus déplorable de la soirée a été la débandade d'un peloton de cavaliers qui se sont repliés en désordre et ont suivi les quais du Rhône, rive droite, fraternisant avec la foule qui les complimentait de leur défection.

Mais la garde nationale de ses quartiers s'est mise à faire la police et à arrêter les chasseurs débandés, que l'on conduisait, au fur et à mesure de leur arrestation, à l'état-major de la place. Cette fermeté de la garde nationale a produit la meilleure impression sur le moral de la troupe.

Lundi, le drapeau rouge a été réarboré à la mairie de la Croix-Rousse, occupée par des gardes nationaux, qui n'y laissaient pénétrer personne.

Les barricades de la Croix-Rousse sont formées de pavés et blindées de barriques et de sacs remplis de terre. Elles sont beaucoup plus sérieuses que celles de dimanche à la Guillotière.

Mardi matin. — La nuit a été calme. On avait essayé une émeute à la Croix-Rousse; elle n'a pas réussi. A la Guillotière, il ne s'est pas tiré un coup de fusil depuis hier matin. Le général Crouzat a pris des mesures préventives.

Lyon, mercredi, 3 mai 3 h. soir.

Les habitants de la Croix-Rousse ont démoli les barricades et enlevé le drapeau rouge.

Le désarmement de la Guillotière continue. Les candidats élus dimanche ont tous donné leur démission. Les élections seront refaites.

Le *Salut public* a recueilli les renseignements qui suivent sur les projets des chefs de « la Commune de Lyon » :

On s'était arrêté, en dernier lieu, à l'idée de pratiquer l'assassinat sur une vaste échelle et de dominer la ville de Lyon par la terreur, après en avoir tué les principales autorités.

Ce complot infernal, et qui prouve une fois de plus à quel degré d'immoralité peuvent descendre les révolutionnaires, devait éclater dans la journée de samedi dernier.

A deux heures de l'après-midi, le préfet, le général Crouzat, l'archevêque, le procureur de la République et le directeur de la sûreté générale devaient tomber sous le couteau des assassins aux gages de la Commune, sous les ordres d'un nommé Payet, ex-garde urbain.

Tous ces émeutiers et ces criminels sont maintenant en lieu sûr, et la police a dans les mains jusqu'au derniers fils du complot.

Pour extrait : A. Layton.

**Chronique locale**

**A NOS LECTEURS**

A partir du 1<sup>er</sup> Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduisons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTON.

Demain, un nouveau scrutin s'ouvre à Cahors, pour quatre Conseillers municipaux, restant encore à élire.

L'intelligente population de Cahors, qui a

donné, au premier tour, ses préférences à la liste modérée, sait parfaitement ce qui lui reste à faire demain, et vouloir influencer son choix, ce serait méconnaître le bon sens patriotique, qu'elle a toujours si nettement affirmé.

Les électeurs savent fort bien, qu'au Conseil municipal, il faut surtout des hommes pratiques, ayant l'expérience des choses publiques, des connaissances suffisantes en administration, étrangers aux vaines théories, et préoccupés, avant tout, du calme et de la prospérité de la cité qui les honore de ses suffrages.

Les électeurs savent parfaitement tout cela, et ils voteront demain en conséquence, sans écouter les excitations intéressées de quelque part qu'elles viennent.

L. L.

Cahors, le 5 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur,

On me demande si je suis candidat, ma situation présente est unique : je suis sous le séquestre. Je voulais donner ma démission ; je le veux encore. Il se rencontre que M. le Préfet n'a pu accepter cette démission ; bien plus, que ma retraite ne saurait ouvrir carrière à un ballotage.

Je ne suis en ce moment ni élu ni éligible. Je ne suis point élu en ce sens que des protestations peuvent se produire ; une décision du Conseil de Préfecture peut encore invalider mon élection. Je ne suis point éligible en ce sens que la décision à intervenir, en cas de protestations, n'est pas rendue ; l'élection du 30 avril a pour moi tous les effets d'une élection régulière. Ma succession n'est pas encore ouverte. Si j'étais candidat, je serais exposé à prendre la place d'un de mes collègues de l'ancien Conseil municipal, lequel n'a sans doute pas démerité plus que moi.

Je prie donc messieurs les électeurs sympathiques à ma candidature, de vouloir bien écarter mon nom de l'urne ; ils peuvent reporter leurs suffrages sur des hommes dont le zèle pour les affaires de la commune leur est déjà connu et qui forment le complément de la liste municipale.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. CALMELS.

On se propose à Marseille de publier la liste de tous les citoyens qui n'ont pas voté dimanche.

On devrait suivre cet exemple dans toutes les villes.

**Liste conservatrice, élue.**

- MM. Couderc, Jean-Pierre, 382. — Bousquet, Laurent, 281. — Deval, Jean, fils, 347. — Figeac, meunier, 359. — Lacombe, Antoine, 392. — Lacombe, Pierre, 350. — Laurent, Pierre, 307. — Larnaudie, Abel, 360. — Lamontagne, Antoine, aîné, 305. — Mabru, Emile, 355. — Menaoge, François, 311. — Monrayssé, Baptiste, 374. — Chapou, fils, Barou, 289. — Mercadié, Pierre, aîné, 321. — Murat, Marc, 332. Margis, genre Rodés, 321.

Par décision ministérielle du 16 avril, les anciens militaires âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus peuvent être admis dans la gendarmerie.

Les anciens militaires ayant 23 ans d'âge et six mois de service peuvent être nommés gendarmes auxiliaires.

On lit dans le *Gaulois* :

Une circulaire du ministre de la guerre invite les généraux commandant les départements à accepter les engagements volontaires des Alsaciens et Lorrains des cantons annexés qui voudront ainsi faire acte de Français.

Un seul accusé devant être jugé par la Cour d'assises du département du Lot, pour le second trimestre de 1871, et cet accusé étant malade, M. le premier président de la Cour d'Agen vient de rapporter son ordonnance du 21 mars dernier, fixant l'ouverture de la session au 15 mai prochain, et d'assigner à ladite ouverture la date du 29 du même mois.

Le gouvernement a autorisé l'entrée en franchise de tous droits des bœufs qui, aujourd'hui,

sont expédiés d'Espagne sur tous nos ports du sud-ouest et même jusqu'à Cherbourg et au Havre.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans nous communique la note suivante :

Les porteurs de titres de la Compagnie d'Orléans sont prévenus que des mesures sont prises pour effectuer en province le paiement des coupons d'actions et d'obligations.

En conséquence, à dater de ce jour ces coupons seront reçus pour l'encaissement, dans toutes les gares et stations du réseau, ouvertes à l'exploitation.

Un forçat libéré, en surveillance à Cahors, s'est évadé avant hier, de l'hôpital où il était entré depuis quelques jours.

Il est à craindre que la Lune rousse ne laisse, cette année, de cruelles traces de son passage. L'avant-dernière nuit a été signalée par une forte gelée qui a fait beaucoup souffrir les jeunes pousses des vignes; il a aussi gelé la nuit dernière, mais pas aussi fort. Quelques autres gelées compromettraient gravement la récolte des vins.

On nous écrit de Toulouse :

Mercredi 3 mai, pour la première fois depuis bien des années et en raison des circonstances dans lesquelles se trouve le pays, l'Académie des Jeux-Floraux n'a pas tenu sa séance accoutumée. On sait que, cette année, le concours n'a pas eu lieu.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE CAHORS.

Ordre du Commandant.

A cause de la continuation des élections, il n'y aura pas exercice dimanche 7 du courant.

L'adjutant,  
THIÉRY.

On nous communique une lettre très-intéressante de M. l'abbé Caussanel, notre compatriote, qui sort de Paris, après treize jours de prison, auxquels il avait été condamné par les membres de la Commune. Nous détachons de cette lettre, adressée par l'abbé à ses parents, les passages qui peuvent intéresser nos lecteurs :

Versailles, 30 avril 1871.

Laissez-moi vous raconter la plus rude, mais aussi, je ne crains pas de le dire, la plus honorable épreuve de ma vie.

L'Univers a parlé de mon aventure dans son numéro du 22 avril. — Voici d'ailleurs, quand, comment et pourquoi a eu lieu mon arrestation :

J'avais déjà visité Paris dans tous ses coins et recoins, parcouru soigneusement les barricades, et cela sans ennui, lorsque j'aperçus, le 6 avril, sur la place Saint-Sulpice, M. Icard, un de mes anciens directeurs du grand séminaire, emmené prisonnier par cinq ou six gardes nationaux. J'étais en habit laïque, je n'avais donc qu'à continuer mon chemin, inaperçu; mais je n'ignore pas qu'il est des sentiments

de délicatesse et d'honneur que l'on doit, s'il le faut, apprécier plus encore que la vie. Je n'hésitai donc pas, et me considérant comme le représentant de ces milliers d'ecclésiastiques, qui ont reçu, comme moi, leur éducation cléricale à Saint-Sulpice, je m'approchai de M. Icard, lui baisai respectueusement la main, déclinai mes noms et qualités aux gardes nationaux, et accompagnai tranquillement mon ancien et vénérable maître.

M. Icard me supplia de l'abandonner, me disant que j'allais me compromettre. — Je lui demandai la permission de ne pas lui obéir, et entrai jusque dans la préfecture de police avec lui.

Un petit capitaine, auquel nous fûmes présentés, se hâta de demander qui j'étais; — je ne lui en fis pas mystère. — Il se prit à rire, me complimenta d'éviter à la Commune le soin de me faire saisir chez moi en me présentant ainsi de plein gré, et enfin ordonna que l'on me conduisit (malgré mon titre d'aumônier d'ambulances) au poste de la préfecture de police, et au secret; du reste, il ajouta que je n'avais pas à m'inquiéter, outre mesure, vu que, suivant toute apparence, je serais fusillé avant quarante-huit heures. — Je lui répondis froidement que quand on prenait de la marge, on n'en saurait trop prendre; qu'il avait par conséquent raison de ne pas trop se gêner; qu'enfin, habitué aux menaces prussiennes, je n'étais ni étonné, ni effrayé des siennes. Sur ce, j'embrassai M. Icard, lui disant au revoir dans peu de temps et dans des jours meilleurs, et suivis mon gardien.

Dès ce moment, jusqu'au jour de ma sortie, je suis resté renfermé seul, mal nourri, mal couché, malade, dans la cellule 52. Nous n'entendions parler que de mort, de fusillade. — Je puis dire cependant, que, grâce à Dieu, mes treize jours d'emprisonnement peuvent être comptés au nombre des jours les plus sereins et les plus fructueux de ma vie. Ma solitude était ce dont je souffrais le plus. J'ai demandé à être réuni aux autres ecclésiastiques; cette satisfaction m'a été refusée; à me confesser, je n'ai pu obtenir ce bonheur non plus; je me suis procuré néanmoins, mais frauduleusement, et en gagnant, à prix d'argent, un de mes gardiens. Tous mes gardiens ont été excellents pour moi.

J'avais fait le sacrifice de ma vie; car, ne jugeant de la situation que d'après les exagérations que l'on laissait parvenir jusqu'à nous, je ne doutais pas que nous ne fussions revenus aux exécutions sommaires de 93. J'avais même pris mes mesures pour vous faire parvenir mes derniers adieux.

Néanmoins, je me suis débattu, autant que possible, contre toute espérance. Les Rigault, les Delescluse, le directeur des prisons recevaient, plusieurs fois par jour, mes récriminations et les longues pages de ma prose. — Pas de réponse. — Les prêtres s'en allaient, sans interrogatoire, de la préfecture de police à Mazas, ou la Roquette. Je pensais bien y aller comme eux, mais je ne voulais pas, au moins, que ce fût sans protestation. — De guerre lasse, je me mis à harceler de lettres les juges d'instruction.

J'ai ainsi obtenu deux interrogatoires. Le premier n'a eu pour résultat qu'une solution évasive... Dans le second (trois jours après le premier), j'ai obtenu une liberté temporaire. Il a fallu donner mon adresse et entendre la consolante promesse que l'on pourrait m'appréhender au corps une seconde fois. J'ai donné mon adresse. Quant aux espérances de nouvel emprisonnement, je me promettais intérieurement de ne rien négliger de ce qui pourrait les faire avorter.

Enfin, j'entendis prononcer les mots suivants : « Citoyen Caussanel, n° 52, en liberté!... » Ces six mots m'ont paru merveilleusement mélodieux!...

Sorti de prison, j'étais emprisonné encore... dans Paris. — Pas de refuge dans les ambulances : on y poursuivait les prêtres et les religieux. — Grâce à des amis, que le peu de bien que j'avais pu faire, et et la facilité de mes rapports m'avaient antérieurement créés parmi les ouvriers de Paris, j'avais, le lendemain de mon élargissement, six ou sept projets d'évasion. — Des démarches faites inutilement auprès de la Commune, en ma faveur, me prouvaient que je n'avais rien de mieux à faire que de m'échapper, coûte que coûte de Paris.

Voici le moyen que j'ai adopté et qui a réussi : Un garde national m'a procuré un passe-port, exact, en tout, hormis pour l'âge. D'après cette pièce j'avais l'âge réglementaire pour sortir de la ville; c'est-à-dire, quarante-et-un ans. J'ai pris un petit chapeau blanc, un cache-nez, une paire de lunettes, trois journaux communs : le Père Duchesne, le Père Fouettard et la Commune; j'avais, de plus, les cheveux et la barbe artificiellement blanchis par un coiffeur dévoué, et ainsi travesti, je me suis présenté à la gare de Lyon. Mon désir était de gagner Fontainebleau, mais je craignais beaucoup d'aller échouer à la Roquette, ou ce qui est pire, non loin de là.

Le bon Dieu m'a merveilleusement secondé : pas la moindre difficulté à la gare; aux fortifications on a arrêté plusieurs voyageurs, et, chose étrange, on n'a fait que jeter un coup d'œil dans notre compartiment, sans demander à mes voisins ni à moi-même si nos pièces étaient en règle.

Le soir, j'étais à Fontainebleau, fort heureux, très-bien portant, seulement un peu fatigué. Le lendemain, je partais pour Versailles. Je vous embrasse, etc., etc.

L'abbé LÉOPOLD CAUSSANEL,  
de Gramat (Lot).

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 3 au 9 Avril 1871.

- français : Cinquième. 1 Dentraygues; 2 Ieres.
- id. Sixième. 1 Poujade; 2 Cavaillé.
- id. Septième. 1 Foissac; 2 Grépon.
- Orthographe : Huitième. 1 Chambard; 2 Bariétis.
- Classe préparatoire. Première division. 1 Bonnet; 2 Chaigneaux.
- Deuxième division. 1 Labie; 2 Gayel.
- Troisième division. 1 Grosjean; 2 Castagné.
- Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. 1 Bouygues; 2 Andrieu.
- Première année. 1 Brunelle; 2 Couture.
- Année préparatoire. 1 Déruelle; 2 Hermann.
- Le Proviseur, RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 6 Mai 1871.

- Naissances. Thévenot (Achille-Victor), place Nationale. — Plazous (Lucie-Joséphine-Marie), Boulevard Nord. — Grosset (Pierre), rue Labarre.
- Décès. Contival (Antoinette), 3 ans, rue des Maures.

Poujet (Jules-Michel), soldat au 88<sup>e</sup> de marche, 24 ans, natif de Castelnaud-de-Guers, (Hérault), à l'hospice.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot).

Dans une réunion du cabinet et du conseil de guerre, tenue à Berlin, au palais impérial, et à laquelle assistait le prince de Bismark, il a été convenu qu'un certain délai serait accordé à la Commune parisienne pour faire sa soumission, et que si, à l'expiration de ce délai, les troubles n'ont pas cessé dans la capitale, les forces allemandes commenceront à prendre une attitude indépendante dans le but de rétablir l'ordre à Paris.

Notification de cette détermination a été faite au gouvernement de Versailles; mais, dans la dépêche, on appuie sur les bonnes intentions des Allemands et sur leur désir de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la France.

On ajoute, néanmoins, qu'une pareille guerre civile, qui paraît interminable, qui a puisé son origine dans la révolution et qui est caractérisée par les plus terribles excès, ne peut pas être tolérée plus longtemps, dans l'intérêt matériel et moral de l'Allemagne et même dans celui de toute l'Europe.

On signale la présence de M. de Persigny, à Versailles.

M. Jules Favre, dit-on, aurait failli être victime d'un attentat ou d'un accident.

Le ministre des affaires étrangères passait dans les environs de Chatou, lorsqu'une détonation se fit entendre, et une balle traversa le coffre de sa voiture, sans causer heureusement d'autre accident.

Paris, 5.

On a enlevé dans l'après-midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, deux ballons libres porteurs de proclamations à la province.

La France annonce qu'on a procédé hier, à l'Hôtel-de-Ville, à l'armement des « citoyens destinés à défendre les barricades. »

Le Mot-d'Ordre assure que des torpilles ont été placées en avant des forts du Sud.

On écrit de Rome à l'International de Florence :

Il paraît que l'état du Pape est très-inquiétant. Une enflure aux jambes s'est déclarée. On qualifie cette maladie d'hydropisie volante, mais il paraît qu'elle est fort dangereuse.

Hier soir le bruit courait que le Pape était mourant; on l'affirmait encore avec persistance ce matin. Les voitures affluent au Vatican pour demander des nouvelles.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6h 15	12h 25	5h 40
Mercuès	6 18	12 47	5 56
Parnac	6 33	1 7	6 9
Luzech.	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque	7 17	2 1	6 49
Duravel	7 32	2 16	6 59
Umel	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 1	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Libos	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Cett	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	8 9 3 3 7 39
AGEN.	Arr. 11 56 5 42 11 25	Dép. 11 40 6 10 min'	
MONTAUBAN	Arr. 4 33 12 43 9 3	Dép. 12 13 3 05 7 57	
AGEN.	Arr. 1 36 5 11 10 6	Dép. 2 » 6 10 » »	
LIBOS.	Arr. 3 » 7 36 » »	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	8 9 3 3 7 39
PÉRIGUEUX.	Arr. 11 56 5 42 11 25	Dép. 11 40 6 10 min'	
LIMOGES.	Arr. 4 31 8 21 2 27	Dép. 4 55 8 30 2 28	
ORLÉANS.	Arr. mi 43 2 38 0 21	Dép. mi 55 2 16 10 40	
PARIS	Arr. 3 50 4 39 2 59	Dép. 4 40 7 45 » »	

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS. MOIS DE MARIE

OUVRAGES SUR LA SÈ-VIERGE

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur. (Dernière édition)...

Sommaire : — Notre décadence morale, nos égarements sociaux, notre anarchie doctrinale, la Prusse, la providence, à nos provinces délinquantes et à nos provinces perdues. — 1 vol. in 8°, broché... 2 fr. Le même ouvrage, 1 volume in-12... 1 50

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, broché... 1 fr. 75

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, broché... 1 fr. 50

MASTIC

DE L'ARBORICULTEUR DE DULAC Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gênes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à oranges de toutes dimensions. — Tuyaues en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

M<sup>lles</sup> CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1<sup>er</sup> avril à M<sup>me</sup> BONAFOS pour l'Établissement des Bains.

Confortable et propreté y sont assurés comme par le passé.

M<sup>lles</sup> CHAMBARD n'abandonnent point es dentelles.